



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Mamuhitunanu - Mishta-mamuhitunanu uhtsh Ushkatsh Ilnuatsh peikuitsh ka ishliniutau,
7 luash 9 Shetan-pishim^u 2023 ute Mashteuiatsh
Le Grand rassemblement des Premières Nations, 7 au 9 juillet 2023 à Mashteuiatsh



Les inscriptions sont ouvertes pour la 17^e édition :

- ▶ Bénévoles
- ▶ Compétitions sportives
- ▶ Kiosques (artisans et restaurateurs)

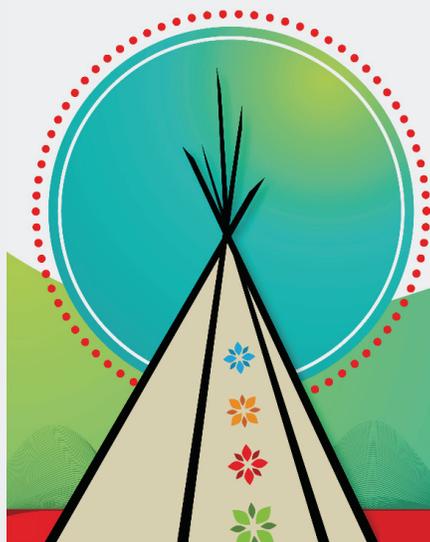
Etatu ui tshisselitamek kie ui mashinatahutishiek | Pour information et inscription :
418 275-5386, aishtin | poste 1404
grpnm@mashteuiatsh.ca
mashteuiatsh.ca, section « Grand rassemblement des Premières Nations »

**Nanakatshitak tshe
uluitishanakanitsh
mashinaikan tshe
aitunanuatshtsh
Surveillez la
programmation
à venir**

En prestation sur la grande scène du site Uashassitsh :

- ▶ **Namesh-tshishikau | Vendredi 7 shetan-pishim^u | Juillet 2023**
20 h 30
Spectacle hommage à Maria et Alcide Blacksmith , 15^e anniversaire

22 h Kanen
- ▶ **Mashtel-atushkan | Samedi 8 shetan-pishim^u | Juillet 2023**
22 h 15
Dan-Georges Mckenzie



MAMUHITUNANU

GRAND RASSEMBLEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Tutetau tshi milunakuhatsh tshitassinu!

Pour que notre communauté soit belle!

Le nettoyage printanier consiste à nettoyer vos espaces verts et à préparer votre terrain pour la saison estivale.

Les débris qui se retrouvent sur votre terrain après l'hiver peuvent nuire à la santé de votre pelouse et de vos espèces végétales (arbres, arbustes, plantes) ainsi qu'à l'esthétique de vos aménagements paysagers. Afin de conserver une communauté propre et saine, il est important de veiller à ramasser les ordures, les matières recyclables, les déchets de construction, les déchets encombrants et toutes autres formes de débris ou saleté nuisible se trouvant sur son terrain pouvant perturber ou porter atteinte à la qualité de vie et de l'environnement, à la santé et à la jouissance de la propriété et de ses occupants.

Une fois que l'ensemble des débris ont été ramassés, nous vous invitons à les déposer à l'intérieur de récipients destinés à les recevoir, tels que des sacs ou bacs à ordures, bacs de matières organiques ou bac de recyclage, et ce, en vue des collectes prévues par la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean. Vous trouverez le calendrier des collectes sur le site Web www.mashteuiatsh.ca et sur celui de la RMR [www.rmrlac.qc.ca].

Pour vous départir de déchets encombrants (vieux meubles, carrosserie) ou de produits, matériaux et matières qui ne sont pas acceptés dans les collectes, un écocentre situé au 1855, rue Castonguay, à Roberval est à votre disposition. Il est ouvert tous les jours de 8 h à 18 h. Une équipe sur place se chargera de vous expliquer la procédure de tri.

Avec tout ça, nous pourrions ainsi profiter pleinement de nos espaces extérieurs pendant l'été et contribuer collectivement à embellir notre communauté.

TUTETAU TSHI MILUNAKUHATSH TSHITASSINU!

Puisque la saison estivale arrive à grands pas, toute la population est encouragée à faire l'entretien de son terrain afin d'embellir et de rendre accueillante notre communauté!

PAPIER, CARTON, VERRE, MÉTAL, PLASTIQUE (RECYCLABLE)

MATIÈRES COMPOSTABLES (COMPOSTABLE)

BOUILLONNES ET CAQUETTES (RECYCLABLE)



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Soins infirmiers disponibles au Centre de santé de Mashteuiatsh

Saviez-vous qu'il est possible pour les membres de la Première Nation, résidents ou non, de recevoir certains soins directement au Centre de santé, sans devoir se rendre en milieu hospitalier ou dans une clinique?

Pour recourir aux services infirmiers, il est **obligatoire** de **prendre rendez-vous** au Centre de santé au 418 275-5386, poste **1350**.

Voici la procédure :

1. La réception vous posera quelques questions
2. Vos informations seront transmises aux infirmières
3. Un infirmier ou une infirmière vous rappellera et pourra planifier un rendez-vous si nécessaire

Si vous vous présentez sur place sans avoir pris rendez-vous, vous risquez d'attendre avant de consulter le personnel infirmier ou de devoir vous présenter à un autre moment si les ressources ne sont pas disponibles.

N'hésitez pas à joindre l'équipe pour tout renseignement complémentaire en lien avec votre situation ou un soin dont vous avez besoin.

Notez également que le service psychosocial d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de référence (AEOR) demeure disponible, avec ou sans rendez-vous.

📞 Réception du Centre de santé, 418 275-5386, poste 1350

📞 Accueil – évaluation - orientation – référence (AEOR), 418 275-5386, poste 1318

**SERVICES
INFIRMIERS**
au Centre de santé

Prenez **rendez-vous**
pour une consultation :
418 275-5386, poste 1350

Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

Règlement concernant les chiens

La Sécurité publique de Mashteuiatsh désire rappeler à la population que toute personne possédant un chien dans les limites de la communauté doit, à chaque année, le ou avant le 30 juin, le faire enregistrer, numéroté et faire l'achat d'une licence pour une année en se présentant au service des comptes clients dans les bureaux de l'unité Infrastructures et services publics, 125, rue Pileu, à Mashteuiatsh. Le coût d'une licence est de **10 \$** par année.

De plus, le gardien du chien doit lui faire porter un collier auquel sera attachée la plaque fournie lors de l'enregistrement.

Chiens errants

En vertu du règlement en vigueur, prenez note qu'il est prohibé de laisser errer un chien dans un endroit public ou sur une propriété quelconque, sans le consentement du propriétaire occupant ou possesseur de cette propriété privée, à moins que tel chien ne soit accompagné de son gardien qui doit le tenir en laisse au moyen d'une corde ou d'une chaîne n'excédant pas un mètre quatre-vingt-trois (1,83 m). Tout contrevenant au règlement est passible d'une amende.

Contrat avec le Refuge animal de Roberval

Rappelons que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan détient un contrat avec le Refuge animal de Roberval (téléphone : 418 275-3006) concernant les patrouilles, les appels d'urgence, la cueillette d'animaux pour abandon ou errants et le contrôle des animaux sauvages. Il est à noter que certains frais de service doivent être assumés par les citoyens. Notamment, pour tout animal errant réclamé par son propriétaire, des frais de mise en fourrière de 30 \$ seront facturés au propriétaire en plus des frais de garderie.

Il est important de noter également qu'en dehors des heures normales de bureau, des frais supplémentaires seront facturés.

La liste de prix du Refuge animal de Roberval est disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca ainsi qu'au poste de la Sécurité publique de Mashteuiatsh.

Règlement concernant les chiens

Enregistrement
et achat de licence
obligatoires

À chaque année, le ou avant le 30 juin